

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-927

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 18**

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« du 1^{er} septembre 2013 au »,

les mots :

« entre le 1^{er} septembre 2013 et le ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.